Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.2: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Information institutionnelle

Organisation(s):

Fonds des Nations unies pour l'enfance' (UNICEF) et Organisation mondiale de la santé (OMS)

Concepts et définitions

Définition:

Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (généralement des médecins, des infirmières ou des sages-femmes) est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé professionnel. Selon la définition révisée [1], il s'agit de professionnels compétents en matière de santé maternelle et néonatale (SMN), formés, instruits et réglementés selon les normes nationales et internationales. Ils sont compétents pour : (i) fournir et promouvoir des soins de qualité, fondés sur des données probantes et sur les droits de l'homme, adaptés aux réalités socioculturelles et dignes pour les femmes et les nouveau-nés ; (ii) faciliter les processus physiologiques pendant le travail et l'accouchement pour garantir un accouchement propre et positif ; et (iii) identifier et prendre en charge ou orienter les femmes et/ou les nouveau-nés présentant des complications. Les accoucheuses traditionnelles, même si elles reçoivent une courte formation, ne sont pas incluses.

1 Définition du personnel de santé qualifié fournissant des soins pendant l'accouchement : la déclaration conjointe de 2018 de l'OMS, du FNUAP, de l'UNICEF, de l'ICM, du CII, de la FIGO et de l'IPA est disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/resources/definition-of-skilled-health-personnel-providing-care-during-childbirth/↑

Justification:

Avoir un préposé qualifié au moment de l'accouchement est une intervention vitale importante pour les femmes et les bébés. Le fait de ne pas avoir accès à cette assistance essentielle est préjudiciable à la santé des femmes 'car cela pourrait entraîner la mort des femmes ou une morbidité durable, en particulier dans les milieux vulnérables.

Méthodologie

Méthode de calcul:

Le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans avec une naissance vivante assistée par un personnel de santé qualifié (par exemple, médecins, infirmières ou sages-femmes) pendant l'accouchement est exprimé en pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant une naissance vivante au cours de la même période.

Traitement des valeurs manquantes:

• Au niveau national:

Il n'y a pas de traitement des valeurs manquantes au niveau des pays. Si la valeur est manquante pour une année donnée, il n'y a pas de déclaration de cette valeur.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les valeurs manquantes ne sont pas imputées aux niveaux régional et mondial. La dernière année disponible au cours de chaque période est utilisée pour le calcul de la moyenne régionale et mondiale.

Agrégats régionaux :

Les estimations régionales et mondiales sont calculées à l'aide de moyennes pondérées. Le nombre annuel de naissances de la Division de la population des Nations Unies, World Population Prospects [2]-est utilisé comme indicateur de pondération. Les valeurs régionales sont calculées pour une année de référence, y compris une intervalle de 4 à 5 ans pour chaque année de référence. Par exemple, pour 2019, la dernière année disponible pour la période 2014-2019 a été utilisée.

² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Population Division, World Population Prospects. 1

Méthodes et orientations à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national :

L'UNICEF et l'OMS maintiennent des bases de données conjointes sur l'assiduité qualifiée à l'accouchement (médecin, infirmière ou sage-femme ou toute autre catégorie qualifiée) et collaborent tous deux pour assurer la cohérence des sources de données. Ces enquêtes comprennent des enquêtes démographiques et sanitaires (DHS), des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS), des enquêtes sur la santé génésique (RHS) et des enquêtes nationales basées sur des méthodologies similaires. Les enquêtes sont menées tous les 3 à 5 ans. Pour certains pays, par exemple dans les régions à revenu élevé (où la couverture est élevée), les sources de données comprennent des statistiques de routine sur les services.

Avant d'être acceptés dans les bases de données mondiales communes, l'UNICEF et l'OMS font l'objet d'une consultation par pays qui consiste en un processus de mise à jour et de vérification qui comprend la correspondance avec les bureaux locaux pour clarifier toute question concernant les estimations. Au cours de ce processus, les catégories nationales de personnel de santé qualifié sont vérifiées, de sorte que les estimations pour certains pays peuvent inclure d'autres catégories de personnel qualifié que les médecins, les infirmières et les sages-femmes.

Assurance qualité:

Les données sont communiquées à l'UNICEF sur une base annuelle. Les valeurs sont examinées et évaluées pour s'assurer que l'indicateur déclaré est conforme à la définition et à la méthodologie standard.

Dans le cadre de la consultation nationale, les données sont communiquées par le bureau de pays ou les bureaux statistiques de l'UNICEF dans le pays au Siège de l'UNICEF pour compilation mondiale. Au niveau national, les bureaux nationaux sont en contact avec les autorités nationales pour compiler et fournir les données demandées, et par conséquent, les valeurs rapportées dans la base de données mondiale sont validées par les autorités nationales.

Sources de données

Description:

Les enquêtes auprès des ménages au niveau national sont les principales sources de données utilisées pour recueillir des données pour le personnel de santé qualifié du SBA. Ces enquêtes comprennent des enquêtes démographiques et sanitaires (DHS), des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS), des enquêtes sur la santé génésique (RHS) et des enquêtes nationales basées sur des méthodologies similaires. Les enquêtes sont menées tous les 3 à 5 ans. Pour les pays principalement industrialisés (où la couverture est élevée), les sources de données comprennent des statistiques de routine sur les services.

Processus de collecte :

L'UNICEF et l'OMS maintiennent des bases de données conjointes sur l'assiduité qualifiée à l'accouchement (p. ex. médecin, infirmière ou sage-femme ou toute autre catégorie qualifiée) et collaborent tous deux pour assurer l'uniformité des sources de données. Ces enquêtes comprennent des enquêtes démographiques et sanitaires (DHS), des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS), des enquêtes sur la santé génésique (RHS) et des enquêtes nationales basées sur des méthodologies similaires. Les enquêtes sont menées tous les 3 à 5 ans. Pour les pays principalement industrialisés (où la couverture est élevée), les sources de données comprennent des statistiques de routine sur les services.

Avant d'être acceptés dans les bases de données mondiales communes, l'UNICEF et l'OMS font l'objet d'une consultation par pays qui consiste en un processus de mise à jour et de vérification qui comprend la correspondance avec les bureaux locaux pour clarifier toute question concernant les estimations. Au cours de ce processus, les catégories nationales de personnel de santé qualifié sont vérifiées, de sorte que les estimations pour certains pays peuvent inclure d'autres catégories de personnel qualifié que les médecins, les infirmières et les sages-femmes.

Calendrier

Collecte de données :

Comme la principale source de données est les enquêtes auprès des ménages qui sont menées tous les 3-5 ans, la collecte de données est dans le cadre de ce calendrier. Lorsque les données proviennent de sources administratives, les données peuvent être disponibles sur une base annuelle.

Communiqué de données :

Les estimations sont publiées chaque année, en mai, par l'OMS dans World Health Statistics (http://www.who.int/whosis/whostat/fr/) et par l'UNICEF dans State of the World's Children, et sont disponibles à www.data.unicef.org

Fournisseurs de données

Ministères de la Santé et des Bureaux nationaux de la statistique, soit par le biais d'enquêtes auprès des ménages, soit de sources courantes.

Compilateurs de données

Fonds des Nations Unies pour l'enfance's (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Page: 4 of 4